

ENSEMBLE



- Eglise de Montgeard -

BULLETIN D'INFORMATION DE
LA MUNICIPALITE

BILAN FINANCIER COMMUNAL 1984

=====
=====

LE BUDGET

Le vote du budget est l'acte essentiel dans la gestion d'une commune. Il est proposé par le Maire au Conseil Municipal. A MONTGEARD, le budget est d'abord préparé par la commission des finances, présidée par le Maire.

Le budget de la commune, ensemble des budgets primitifs et supplémentaires constitue une prévision, un objectif.

Le budget primitif voté en début d'année est le plus important.

Le budget supplémentaire voté dans la deuxième moitié de l'année permet de réajuster les prévisions du budget primitif.

Une fois voté, le budget devient exécutoire, le Maire étant l'ordonnateur, il assure la responsabilité de son exécution.

Le budget comprend deux sections :

- la section de fonctionnement qui correspond au souci d'assurer le fonctionnement des services communaux et l'entretien des équipements.
- la section d'investissement qui correspond au souci de créer de nouveaux équipements.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Contrairement au budget qui constitue une prévision, le compte administratif est la photographie des recettes et dépenses communales effectivement réalisées.

Les tableaux ci-annexés donnent le détail pour 1984 des recettes et dépenses réalisées par article. Le bilan total s'établit ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES RECETTES	: 387 025,86
	TOTAL DES DEPENSES	: <u>347 728,56</u>
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	: 39 297,30
SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES	: 239 510,39
	TOTAL DES DEPENSES	: <u>134 673,23</u>
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	: 104 837,16

Le compte administratif fait donc apparaître pour 1984 un excédent de 144 134,46. Cet excédent correspond à des fonds libres mais aussi à des travaux restant à réaliser.

BILAN FINANCIER 1984 - SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 60 : DENREES ET FOURNITURES	29 138,27	20 509,46
Combustibles (Mazout).....	14 400	11 884,60
Fournitures scolaires.....	6 000	5 639,57
Autres (carburant, fournitures de bureau...).....	8 738,27	2 985,29
ART 61 : FRAIS DE PERSONNEL	131 500	120 785,86
Rémunération du personnel permanent..	90 000	83 289,79
Rémunérations diverses.....	11 500	10 467,40
Charges sociales.....	30 000	27 028,67
ART 62 : IMPOTS ET TAXES (foncier)	900	887,00
ART 63 : TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	65 595	48 803,12
Entretien de bâtiments.....	17 095	11 462,42
Entretien de voirie et réseaux.....	12 000	9 396,59
Electricité, eau.....	20 000	16 349,60
Primes d'assurance.....	4 500	4 082,00
Autres (entretien de terrain, de matériel...).....	12 000	7 512,51
ART 64 : PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	48 200	39 998,16
Contingent pour dépenses d'Aide Sociale.....	15 000	13 340,11
Cotisations municipales.....	2 000	789,87
Contingent pour service d'incendie...	5 200	4 147,80
Participation charges intercommunales	26 000	21 720,38
ART 65 : ALLOCATIONS SUBVENTIONS	27 100	27 100
ART 66 : FRAIS DE GESTION GENERALE	33 600	27 534,13
Indemnité de fonction Maire et Adjoints.....	22 000	21 474,84
Autres (cérémonies, P.T.T., Frais d'actes...).....	11 600	6 059,29
ART 67 : FRAIS FINANCIERS	7 550	7 436,06
Intérêts.....	7 200	7 086,06
Frais d'assiette et de recouvrement.	350	350
ART 83 : PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	54 674,77	54 674,77
TOTAUX.....	398 258,04	347 728,56

BILAN FINANCIER 1984 - SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 71 : PRODUITS DOMANIAUX	1 600	1 666
Concession dans les cimetières.....	1 600	1 666
ART 72 : PRODUITS FINANCIERS	368	365
Intérêts de prêts et de créances.....	368	365
ART 73 : RECOUVREMENTS SUBVENTIONS	17 046	21 706,90
Recouvrement de prestations sociales.	2 600	1 713,86
Autres recouvrements.....	2 000	2 240,24
Autres subventions.....	11 671	17 235,68
Participation des départements.....	775	170
Participation de l'Etat.....		347,12
ART 74 : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	142 770	135 633,92
Dotation forfaitaire.....	45 572	45 571,92
Dotation de péréquation (potentiel fiscal).....	39 006	
Dotation de péréquation (impôt sur les ménages).....	31 302	70 308
Dotation minimale de fonctionnement..	17 800	17 800
Autre concours particulier.....	290	
Dotation instituteurs	8 800	1 670
Régularisation exercice écoulé.....		284
ART 75 : IMPOTS INDIRECTS	9 204	214
Attribution sur permis de chasser....	180	190
Taxe additionnelle aux droits de mutation.....	9 000	
Licence de débit de boissons.....	24	24
ART 77 : CONTRIBUTIONS DIRECTES	174 982	175 152
Produits des contributions directes..	159 235	159 405
Fonds national, taxe professionnelle.	15 747	15 747
ART 82 : PRODUIT ANTERIEURS (excédent de 1983)	52 288,04	52 288,04
TOTAUX.....	398 258,04	387 025,86
EXCEDENT DE CLOTURE.....		39 297,30

BILAN FINANCIER 1984 - SECTION INVESTISSEMENT

 DEPENSES 1984

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	9 700	9 692,17
ART 21 : ACQUISITION DE BIENS	6 500	6 480
ART 23 : TRAVAUX DE BATIMENT ET DE GENIE CIVIL	272 484	118 501,06
TOTAL	288 684	134 673,23

RECETTES 1984

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 06 : EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE 1983	24 385,35	24 385,35
ART 10 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT	106 869,88	46 601,20
ART 11 : PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	54 674,77	54 674,77
ART 14 : PARTICIPATION A DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT (dont le remboursement de la TVA)	25 673	26 904,07
ART 16 : PRODUIT DES EMPRUNTS	77 081	86 945,00
TOTAL.....	288 684	239 510,39
EXCEDENT DE CLOTURE.....		104 837,16

TABLEAUX DES CHIFFRES - QUELQUES EXPLICATIONS

==:::==:::==:::==

IMPOTS LOCAUX

Leur montant qui figure au tableau Recettes de Fonctionnement, ART 77 "Produits des contributions directes", s'élève à 159.405.

Il constitue à MONTGEARD la principale recette, soit plus de 47 % des recettes totales (Produits antérieurs exclus).

Leur calcul se fait à partir de deux données :

- la base d'imposition : calculée en fonction de la matière taxable (maison, terrain, commerce...),

- le taux : variable suivant les communes.

Les bases d'impositions :

Elles sont calculées et mises à jour par l'administration qui les communique chaque année au conseil municipal.

Leur mise à jour est générale :

En 1984 elles ont été relevées pour toute la France de :

- 12 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti (immeubles)
- 8 % pour le foncier non bâti (terres)
- variable pour la taxe professionnelle (proche de 10 %)

Elles peuvent également faire l'objet de mises à jour ponctuelles :

En cas de changement de matière imposable (terrain construit, maison rénovée...), c'est la commission communale des impôts directs qui est chargée de signaler ces modifications à l'administration. A MONTGEARD, cette commission a constaté une grande disparité entre les évaluations des habitations de notre commune et s'attache à les faire disparaître. Les impôts locaux étant des impôts de répartition, le travail de cette commission - bien que très difficile - est primordial pour assurer l'égalité de tous devant l'impôt. Pour chaque construction ou rénovation d'habitation, la commission provoque l'envoi d'une déclaration par les services du cadastre. Cette déclaration remplie par le propriétaire et sous sa responsabilité est utilisée pour déterminer la nouvelle valeur locative qui sert de base d'imposition.

Les taux :

Il sont votés librement par le conseil municipal, c'est ce qui permet la variation des recettes fiscales en fonction des besoins budgétaires.

tableau comparatif des taux d'imposition

	T. H *	T.F.B *	T.F.N.B *	T.P. *
MONGEARD taux 1983	7,95	8,03	49,70	8,76
MONTGEARD Taux 1984	7,50	8,03	49,70	8,76
Moyenne départementale des taux communaux en 1984	11,98	15,88	63,60	non communiqué
Produit des impôts 1984 à MONTGEARD (en francs)	35.283	22.886	80.549	20.517

*

T.H : Taxe d'habitation

T.F.B : Taxe foncière bâti

T.F.N.B. : Taxe foncière non-bâti

T.P. : Taxe professionnelle

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Son montant qui figure au tableau Recettes de Fonctionnement ART 77 s'élève à 135.633,92, soit plus de 40 % du total des recettes de fonctionnement (produits antérieurs exclus).

Cette dotation représente la participation de l'Etat au frais de fonctionnement de la commune. Elle est constituée de plusieurs versements calculés en fonction de divers critères et en particulier du nombre d'habitants. Notre commune ayant connu une baisse de population entre les deux derniers recensements, la progression de la dotation globale de fonctionnement s'en trouve diminuée.

TRAVAUX 1983

Mur du cimetière :

Dans le bulletin précédent, nous vous informions du coût provisoire des travaux et d'une demande de subvention au titre des abords des monuments historiques. Cette subvention n'a pas été accordée, par contre le Conseil Municipal a obtenu du Conseil Régional de Midi-Pyrénées (en association avec d'autres travaux) une subvention de 10.000 francs.

COÛT TOTAL 65.790,97 F T.T.C.

	- Subvention du Conseil Général de la Haute-Garonne :	22.189,10 F
FINANCEMENT	- Subvention du Conseil Régional de Midi-Pyrénées :	10.000 F
	- T.V.A. remboursée à la Commune en 1985 :	10.317,97 F
	- Coût réel pour la Commune :	23.283,90 F

WC de l'Ecole :

La deuxième tranche de travaux (carrelage intérieur) a été réalisé. Le coût total des travaux est de 5989,30 F.

	- Subvention du Conseil Général (85 % H. T.)	4292	F
FINANCEMENT	- T.V.A. remboursée en 1986 :	939,30	F
	- Coût réel pour la commune :	758	F
		<hr/>	
		5989,30	F

A noter que du fait de la période de grand froid du début de 1985, deux cuvettes ont été endommagées par le gel. L'assurance de la commune nous a fait savoir qu'elle prendrait en charge une partie des travaux de réparations uniquement si notre commune est déclarée sinistrée.

TRAVAUX 1984

Bureau de la Mairie :

Le bureau servira aussi bien de secrétariat que de bureau du Maire et des Adjoints. Plusieurs raisons ont conduit à sa réalisation.

La salle de la Mairie est grande et très difficile à chauffer en hiver, le bureau sera de ce point de vue plus économique et plus confortable.

Il offre la possibilité de recevoir les gens individuellement, la salle de la Mairie sert alors de salle d'attente ce qui assure la discrétion que chacun est en droit d'attendre des services municipaux.

La dernière raison est d'ordre esthétique et pratique. La salle de la Mairie n'aura plus à être "déménagée" à chaque réunion ou à chaque élection, elle sera aménagée plus harmonieusement après avoir été repeinte et tapissée par l'employé communal avec l'aide des élus.

COUT TOTAL DU BUREAU 20.680,28 F

	- Subvention du Conseil Général de la Haute-Garonne 65% H.T.	: 11.334	F
FINANCEMENT	- T.V.A. remboursée en 1986	: 3.243,28	F
	- Coût réel pour la commune	: 6.103	F

POOL ROUTIER 83/84 :

Dans notre dernier bulletin, nous nous avons informé qu'il restait au titre du pool un crédit de 4997,80 F. Le crédit a été utilisé à des travaux d'epareuse, en particulier sur les chemins de la **Ponte** et de **Vié** et sur plusieurs chemins dans le village.

Curage de la thésauque :

A la demande d'un riverain, le Conseil Municipal a décidé de terminer le curage de la Thésauque en aval du pont de Vié. S'agissant d'un cours d'eau non domanial, une participation a été requise des riverains. Le montant des travaux s'est élevé à 6.167,20 F T.T.C. soit 5200 F H.T.

	- Participation des Riverains	: 1560 F
	30 %	
FINANCEMENT	- Part communale 30 %	: 1560 F
	- Subvention demandée au	
	Conseil Général 40 %	: 2080 F

La commune a fait l'avance de la T.V.A. qui lui sera remboursée en 1986.

Travaux d'entretien de l'Eglise :

L'église étant classée monument historique, ces travaux sont réalisés par l'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette année, une partie de la toiture des chapelles a été remaniée et nettoyée et une gouttière en zinc a été posée sur la moitié de la toiture côté Nord Est. Ces travaux se sont élevés à 10.000 F. La participation de la commune étant de 5 000 F. Le Conseil Général de la Haute-Garonne nous a accordé une subvention de 50 % H.T. sur cette part soit 2107 F. Le coût pour la commune est donc de 2893 F.

Pose de buses chemin de Sous-Tourelle :

En bordure du chemin de Sous-Tourelle, 80 m de buses ont été mis en place pour prolonger le réseau d'écoulement des eaux pluviales. Le réseau existant a été busé sur une dizaine de mètres jusqu'à la traversée du chemin. Cinq regards ont été réalisés. Le programme a permis de desservir huit propriétaires et d'améliorer le réseau existant.

Achat de Buses	: 3460, 52 F
Achat du Ciment	: 210, 00 F
Travaux tracto- pelle	: 2466, 88 F

COUT TOTAL : 6137, 40 F

A noter que les travaux de tracto-pelle ont été subventionnés en totalité dans le cadre de la subvention d'entretien de voirie versée par le Conseil Général.

Appartement de l'Ecole :

Le Conseil Municipal a décidé la réfection de l'appartement de l'Ecole. Cet appartement, fermé depuis de nombreuses années était en très mauvais état. Les lignes électriques ont été refaites entièrement, il a été équipé du chauffage électrique, d'un WC, d'une salle de bain (rénovée). Il a été séparé de la cour de l'école par une murette, une partie de la cave est rattachée à cet appartement.

Le devis des travaux s'élevait à 62.596,84 F. Le Conseil Général nous a accordé un prêt sans intérêt sur 10 ans d'un montant de 36.945 F soit 70 % du devis Hors Taxe.

Les travaux ont été réalisés pour un montant de 57.026,20 F. La peinture et les papiers peints sont réalisés par l'employé avec l'aide de quelques élus sur les crédits restants.

Travaux d'urbanisation CD 19 et CD 25 dans la traversée du village :

Les travaux ont consisté :

- **Sur le CD 25 :** pose de buses, de bordures sur une longueur de 50 m au niveau des propriétés RUFFAT, MASSICOT et MARTY. Un regard a été réalisé et les fossés recouverts de graviers.

- **Sur le CD 19 :** pose de buses en traversée de route au niveau des propriétés OLIER, FAURE. Deux regards ont été réalisés.

Ils ont été réalisés en collaboration avec le département de la Haute-Garonne. Le coût total était de 39.110 F, le Département prenant directement à sa charge 20.630 F, la part communale se trouvant être de 18.480 F T.T.C. Sur cette part, le Conseil Général nous a accordé une subvention de 45 %, soit 7011 F. Compte tenu de la T.V.A. d'un montant de 2.898,15 F qui sera remboursée en 1986, le coût réel pour la commune sera de 8.570,50 F.

Abri terrain de pétanque :

Cet abri est réalisé par des bénévoles, notamment des pétanqueurs. IL a déjà été utilisé pour les concours en 1984 mais il reste encore du travail à faire. Dès le retour des beaux jours, la municipalité compte sur de nombreuses bonnes volontés pour le terminer.

DIVERS :

ACHAT D'UNE REMORQUE ET D'UNE DEBROUSSAILLEUSE.

Pour améliorer le travail de l'employé communal et notamment pour les travaux d'arrosage et de fauchage, Le Conseil Municipal a décidé de l'achat d'une remorque adaptable sur le motoculteur et d'une débroussailleuse.

L'achat de ce matériel s'est élevé à 6.480 Francs, T.T.C.

Le Conseil Général a accordé à la Commune une subvention de 35% sur le prix Hors Taxe soit 1.912 Francs.

La T.V.A. d'un montant de 1.016 Francs sera remboursée en 1986, le coût réel pour la Commune est donc de 3.552 Francs.

TRAVAUX DIVERS :

- Au nouveau cimetière le portail a été posé. La mise en place avait été décidée et financée par l'ancienne municipalité.

- Toujours au cimetière, l'employé communal aidé de Monsieur SOUM a mis en place la clôture côté CD 25. Cette clôture était absolument indispensable, son coût total est de 900 Francs.

Le talus en contrebas de cette clôture a été planté de mille-pertuis qui remplira une fonction décorative et retiendra la terre.

Après avoir souffert de la sécheresse l'été dernier et du grand froid en début d'année, souhaitons que le printemps lui soit enfin favorable.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Le Préfet Commissaire de la République, nous a fait savoir que nous ne pouvons pas bénéficier dans l'immédiat de l'aide des services de l'Etat pour l'élaboration du plan d'occupation des sols.

En effet, vu la forte demande, priorité a été donnée aux Communes à forte urbanisation.

Notre Commune est donc -pour le moment- sur la liste d'attente.

DEPLIANT SUR MONTGEARD :

Le Conseil Municipal a fait réaliser un dépliant sur notre Commune.

Ce document a été réalisé par Monsieur Claude RIVALS, Professeur à l'Université de TOULOUSE-MIRAIL.

Son financement a été entièrement réalisé grâce à des souscriptions.

Il est vendu au prix de 5 Francs par l'Amicale Culturelle.

Nous avons le plaisir de vous en offrir un avec ce bulletin.

LA MAIRIE ET L'ECOLE :

Le Conseil Municipal en relation avec l'instituteur s'est attaché à donner à l'école les moyens d'un bon fonctionnement.

Il se félicite que de son côté l'association des parents d'élèves en organisant en 1984 la Kermesse et le Loto ait apporté à l'école un plus que la collectivité ne pouvait assurer à elle seule.

En 1984, la Mairie a financé 5.930 Francs d'achats de fournitures scolaires (livres, cahiers, petit matériel...).

Elle a également subventionné la Coopérative Scolaire pour un montant de 6.000 Francs (4.000 Francs en début d'année, 2.000 Francs à la rentrée.

Cette Coopérative est gérée par l'enseignant avec la participation des élèves.

La subvention comprenait :

- des fonds affectés : * 1.000 F de participation à la classe découverte d'une semaine à la VIGNOLE D'ENVEIGT (66).
* 1.200 F pour l'achat des cadeaux de Noël aux enfants.
* les frais d'installation et de fonctionnement du téléphone.
- des fonds libres : utilisés par l'enseignant en fonction des activités de l'école (aquarium, aménagement d'un coin pour les tout petits...).

Compte-tenu du goûter de Noël, c'est un crédit d'environ 12.000 F qui a été affecté au fonctionnement de l'école. A noter que le Bureau d'Aide Sociale de MONTGEARD a accordé également une subvention de 1.000 F pour l'organisation de la classe découverte à la VIGNOLE D'ENVEIGT (66).

LA MAIRIE ET LES ASSOCIATIONS :

Au moment de la préparation du Budget Primitif 1984, la Commission des finances et du Budget présidée par la Maire a reçu les Présidents d'Associations.

La vie associative est intense à MONTGEARD puisqu'on y dénombre quatre associations. La Mairie accorde des subventions à ces associations qui en assurant l'animation contribue à la vie du village.

Après discussion sur le montant des subventions, le problème d'une salle polyvalente a été évoqué. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de cette salle mais le projet définitif n'est pas encore arrêté.

En ce qui concerne le Foyer Rural les subventions sont affectées :

- 11.000 F pour réaliser la Fête Locale.
- 1.000 F pour organiser le repas du 3ème Age (pour l'organisation de ce repas le Bureau d'Aide Sociale a également versé 1.000 F).

Le Conseil Municipal remercie les associations pour l'animation qu'elles ont assuré durant toute l'année 1984, à savoir :

FOYER RURAL : Fête Locale, Repas du 3ème Age, Réveillon de la Saint Sylvestre, Bal Masqué, la Castagnade, le Loto et une vingtaine de concours de Belote.

BOULE MONTGEARDINE : Concours Officiel, Tournoi Amical avec la Boule Calmontaise, Voyage et Repas à FLEURY D'AUDE, le Loto et une vingtaine de Concours de Pétanque.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : Kermesse, Loto.

AMICALE CULTURELLE ET D'OEUVRES SOCIALES : Loto, séance cinématographique (en 85).

ROLE ET COMPOSITION DU BUREAU D'AIDE SOCIALE :

Doté d'un Budget Propre, le Bureau d'Aide Sociale exerce dans chaque Commune les attributions définies ci-après.

Il dispose de biens, exerce les droits et assume les engagements des anciens bureaux de bienfaisance.

Il exerce une action de prévoyance, d'entraide et d'hygiène sociale en liaison avec les services publics et les institutions privées, en venant en aide ou en suppléant aux initiatives publiques ou privées défailtantes.

Il est géré par une Commission Administrative.

Cette Commission est présidée par le Maire ou son suppléant dans les conditions prévues par l'article 84 de la loi du 5 avril 1884.

Elle comprend en outre des membres renouvelables, les uns élus par le Conseil Municipal, les autres nommés par le Préfet.

Au nombre de ces derniers doit figurer -partout où il en existe- un représentant des associations familiales.

A MONTGEARD, la commission comprend quatre conseillers municipaux et quatre membres désignés par le Préfet.

Outre le vote du budget son activité principale a consisté en 1984 en l'examen des demandes d'aides médicales et hospitalières qui lui ont été soumises.

INFORMATION :

- Le Vélo-Club Villefrancois organise une course cycliste contre la montre le 27 avril 1985.

Cette course traversera notre village en empruntant le CD 19 dans le sens GIBEL-NAILLOUX dans l'après-midi (de 15h30 à 16h30 environ).

La sécurité sera assurée par les organisateurs.

Facilitez-leur la tâche en évitant le stationnement des véhicules gênants et les divagations d'animaux (en particulier les chiens).

- Nous publions dans ce bulletin une lettre du C.I.C.A.S. de la Haute-Garonne.

La mission prioritaire des CICAS est d'informer le public sur l'ensemble des avantages de retraite et interventions sociales susceptibles d'être obtenues auprès des caisses de retraite complémentaire.

Le C.I.C.A.S. est à votre service, consultez-le.

Une permanence se tient à VILLEFRANCHE (ancien secrétariat de Mairie) le 3ème vendredi de chaque mois (date valable pour le 1er semestre 85).

CENTRE D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE L'ACTION
SOCIALE DES RÉGIMES DE RETRAITES GROUPÉS PAR L'ARRCO

CICAS DE LA HAUTE-GARONNE

15, rue des Pénitents Blancs - 31000 TOULOUSE - Tél. 23-42-27

TOULOUSE, le 10 FEV. 2005

RECEPTION
du lundi au vendredi
9 h à 12 h - 14 h à 17 h

Monsieur le Maire,

LA RETRAITE COMPLEMENTAIRE est devenue une OBLIGATION pour tous les salariés.

En contrepartie, le bénéfice d'une Retraite Complémentaire est un DROIT pour tous les anciens salariés qu'ils aient ou non été affiliés à une Caisse de Retraite Complémentaire au cours de leur carrière.

Beaucoup encore ignore cette "VALIDATION GRATUITE" pratiquée par nos régimes, surtout parmi les plus âgées.

De même, de nombreuses VEUVES ignorent qu'elles peuvent demander la reversion de la Retraite Complémentaire dès l'âge de 50 ans ou sans condition d'âge si elles ont deux enfants à charge (même si leur époux, ancien salarié, n'a jamais été affilié à une Caisse de Retraite Complémentaire).

Nous vous remercions, par avance, pour l'aide que vous nous apportez dans notre mission en diffusant ces informations et en orientant vers notre Centre les personnes concernées.

C'est pourquoi, nous vous prions de trouver ci-joint :

- quelques exemplaires de notre calendrier de permanences pour 198
- des dépliants de présentation du CICAS et des droits en matière de Retraite Complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

La Responsable Départementale



Chantal DELMAS



JUIN 84: classe decouverte à La Vignole d'Enveigt (66) pour les eleves de l'ecole de Montgeard

financement

{ ass. parents d'eleves
mairie
bureau d'aide sociale

